GROUPEMENT D'ACHATS ACADEMIQUE POUR LA FOURNITURE DE PRODUITS INDUSTRIELS ET PRESTATIONS DE SERVICE
LYCEE LOUIS VINCENT - METZ

RÉGLEMENT DE LA CONSULTATION COLLECTIVE

MAINTENANCE DES PORTAILS ET PORTES AUTOMATIQUES
VERIFICATION ET DEPANNAGE
DU 22 MAI 2021 AU 21 MAI 2024

1. OBJET DE LA CONSULTATION

Le présent marché est un marché de prestations de services passé pour une période de 3 ans non renouvelable dénonciable à chaque date anniversaire par l'une ou l'autre des parties (voir article 8 du cahier des clauses particulières), du **22 mai 2021 au 21 mai 2024**. Il a pour objet la maintenance : vérification et dépannage des portails et portes automatiques des établissements adhérents au groupement d'achats académique.
Le marché est composé de deux lots :

- Lot n° 1 : Etablissements de la Moselle
- Lot n° 2 : Etablissements de la Meurthe et Moselle, de la Meuse et des Vosges

2. PROCEDURE DE CONSULTATION

Le marché est passé sous la forme de l'appel d'offres ouvert.
La consultation est faite sous la forme du groupement de commandes régi par les articles L 2113-6 à L 2113-7 du code de la commande publique.
La procédure utilisée est celle prévue aux articles L 1110-1,1111-1, 1111-3, 1111-4, L 2113-10, L 2142-1, R 113-1, R 2132-11 à R 2132-2, R 2143-6 à R2143-9, R 2143-11, R 2144-1 à R 2144-2, R2161-2 à R 2165-5 du code la commande publique.

3. CONTENU DES OFFRES

Le candidat pourra présenter une offre pour un ou deux lots. Il indiquera le prix qu'il propose pour chacun d'eux.
Les clauses définissant les régimes de prix figurent dans les articles 11, 12, 13 et 14 du C.C.P. régissant le marché. L'attention des fournisseurs est attirée sur l'importance du respect des clauses de prix.
Le candidat fera apparaître dans son offre :
- pour chaque adhérent le prix unitaire H.T.et le prix TTC
-- le montant H.T. du lot (en chiffres et en lettres)

. **Le candidat veillera à indiquer une adresse mail valide pour les échanges avec l'acheteur public.**

4. DELAIS DE DEPANNAGE

Ils sont conformes à l'article 9 paragraphe 2 – dépannage du CCP.

5. DELAIS DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est de 60 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

6. PRESENTATION DES OFFRES

Les offres de prix devront être formulées et totalisées par lot tels qu'ils auront été déterminés par les tableaux récapitulatifs des besoins.
Les offres seront établies sur les imprimés transmis par le groupement d'achats (DC1 : lettre de candidature, **DC 2 :** déclaration du candidat**, acte d'engagement, tableaux annexes à l'acte d'engagement).**
Ces documents seront datés et signés par le candidat.
Les offres ne contiendront, sous peine de nullité, aucune restriction ou réserve. **De même, une offre incomplète dans un lot pourra être annulée.**

7. CONTROLE DE LA REGULARITE DE LA SITUATION DES CANDIDATS

71. Interdictions de soumissionner

Le candidat produira à l'appel de sa candidature :
1° Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L 2141-1 à L 2145-5 et L 2141-7 à L 2141-11 notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L 5212-1 à L 5212-11 du code du travail ;
2° Les renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat

72.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que ceux auxquels il sera envisagé d'attribuer un lot du marché se verront réclamer :
Par NOTI1 : Information au candidat retenu
1. un extrait K ou Kbis RCS datant de moins de trois mois
2. Une attestation de régularité fiscale obtenue auprès des Services Fiscaux récente.
3. Une attestation de marché public et de vigilance obtenue auprès de l'URSAFF récente.
4. L'acte d'engagement signé ATTRI 1 (dont un exemplaire est joint au DCE)

8. CONDITIONS D'ENVOI DES OFFRES

81 Modalité de dépôt :
Les offre seront déposées sur le site de l'AJI : **https://mapa.aji-france.com.**

8-2 Date limite de dépôt :

Elle est fixée au **22 février 2021 à 12 h 00**

Les dossiers qui parviendront après cette date limite ne seront pas retenus.

Le dossier déposé contiendra :

- La lettre de candidature DC1
- La déclaration du candidat DC2
- Les annexes à l'acte d'engagement
- Le CCP paraphé à chaque page et signé en dernière page.
- L'attestation d'assurance RC en cours de validité
- Tous les documents que le candidat jugera utiles à la présentation de son offre, susceptibles d'étayer son dossier et d'en apprécier la valeur.

9. OUVERTURE DES PLIS : JUGEMENT DES OFFRES

Les critères de choix seront :

Prix de la prestation proposé (70 %)

Valeurs professionnelles et techniques (25 %)

(Sous-critères prépondérants : références, personnels, délai d'intervention)

Conformité du dossier : (5 %)

Dans le cas où plusieurs offres jugées les plus intéressantes sont considérées comme équivalentes, il pourra être demandé aux candidats de nouvelles offres.

Les candidats retenus ou non retenus seront informés du résultat de la consultation collective au plus tard le :

28 mai 2021

10 DIVERS

Le groupement d'achats académique sera fermé du 20 février 2021 au 07 mars 2021 inclus.

-=oOo=-